

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2021

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 19 mars 2021 à 18h30 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, Maire.

Etaient présents :

Mmes MAGRE Sylvie – CARCEL Aurore

MM. AUBERT Alain – BAUDON Jérémy – BURLOT Jean-Pierre - CORDIVAL Gilles - GUICHARD Hervé - LOGEROT Sylvain – MORLET Dominique - PAUTROT Sébastien

Etaient absents excusés : Mme HOUPEAUX Caroline (Pouvoir à BAUDON Jérémy) - M. BAHIN Florian (pouvoir à LOGEROT Sylvain) – M. DURR Edgar (pouvoir à BURLOT Jean-Pierre) – M. GOJARD Erwan (Pouvoir à CORDIVAL Gilles) -

Etait absent : William VALLEE

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Votants : 14

A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Approbation de l'ordre du jour

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Convention pour une mission de maîtrise d'œuvre : Aménagement d'un plateau + un arrêt de bus

Dans son projet d'aménagement d'un plateau et arrêt de bus, la mairie souhaite passer une convention de prestations de maîtrise d'œuvre avec l'ADICA. Cette convention a déjà été votée lors du précédent mandat mais les travaux n'ayant pu débiter, il est nécessaire que le nouveau conseil municipal délibère sur ladite convention.

- ➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA, de nommer M. le Maire représentant du pouvoir adjudicateur, d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000 € HT, d'engager une passation du marché selon la procédure adaptée, que l'appel public à la concurrence sera formalisé par une annonce publiée et affichée en mairie et par un envoi de dossier de consultation pour un marché inférieur à 70 000 € HT et par une publication du dossier de consultation sur le Profil Acheteur de la commune pour un marché supérieur à 70 000 HT, que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.*

2. Convention d'engagements mutuels pour la gestion et la valorisation du Crapaudrome au lieu-dit « La Logette »

M. Logerot, 1^{er} adjoint au maire, présente la convention d'engagements mutuels entre les communes de Chartèves, Beuvardes et Mont-Saint-Père, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, le syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq Amont et du Clignon et la CARCT.

Cette convention vise à l'organisation, la préparation, la promotion, la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du crapaudrome installé au lieu-dit « La Logette ». En contrepartie d'actions de sensibilisation à la biodiversité auprès de la population et des élèves de l'école, la mairie s'engage à effectuer un appel à bénévoles chaque année et à mettre à disposition un agent communal une matinée par semaine le temps de l'action « Crapaudrome » (environ 2 mois par an).

➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents M. le Maire à signer ladite convention.*

3. Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »

M. Logerot, 1^{er} adjoint au maire, rappelle que la mairie de Mont-Saint-Père avait déposé une demande de subvention pour l'achat d'équipements informatiques et l'abonnement à l'ENT ONE de son école dans le cadre de l'appel à projet ENIR 3. Ce projet a été retenu et sera subventionné à hauteur de 50%. Pour en bénéficier, la mairie doit signer une convention avec l'Académie d'Amiens qui organise l'accompagnement des personnels de l'école dans la mise en œuvre du projet numérique et les modalités de financement.

➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents M. le Maire à signer ladite convention.*

4. Création de poste « Adjoint Technique Territorial »

M. Cordival, maire, rappelle le prochain départ en retraite de Bruno Hiblot (agent communal) et la nécessité de procéder à un recrutement pour le remplacer, ce qui pourrait se faire par l'emploi d'un Adjoint Technique Territorial.

M. le Maire propose de modifier en prévision le tableau des emplois en y ajoutant un poste d'Adjoint Technique Territorial, portant ainsi l'effectif de ce grade de 3 à 4.

➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et d'inscrire au budget, chapitre 012, article 6411, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.*

5. Prise en charge du téléphone portable de Monsieur Guittet Laurent

M. Cordival, maire, rappelle que la mairie ne met pas à disposition de M. Guittet un téléphone portable professionnel, obligeant celui-ci à utiliser son téléphone portable personnel pendant ses heures de travail.

Le 28 janvier 2021, alors que M. Guittet se trouvait en intervention sur un problème d'évacuation de la source rue Saint-Emilion, son téléphone portable est tombé dans un regard d'1,5m de profondeur. Depuis, celui-ci ne fonctionne plus.

M. le maire propose que la mairie de Mont-Saint-Père prenne en charge le remboursement du téléphone, à hauteur de la facture initiale, à savoir 77 €.

➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres présents la proposition de M. le Maire.*

6. MOTION « Alerte sur un secteur énergétique français en danger »

M. Gilles CORDIVAL, maire, présente à l'équipe municipale un courrier adressé aux mairies par les syndicats FNME-CGT, CFE-CGC Energies, FCE-CFDT et FO Energie et Mines pour sensibiliser les élus de France sur l'avenir du secteur énergétique français. Il propose à l'équipe municipale une motion de soutien intitulée « Alerte sur un secteur énergétique français en danger ».

➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres présents la motion.*

7. MOTION « Avenir de la filière gazière »

M. Gilles CORDIVAL, maire, présente à l'équipe municipale un courrier adressé aux mairies par les syndicats FNME-CGT, CFE-CGC Energies, FCE-CFDT et FO Energie et Mines pour sensibiliser les élus de France sur l'avenir de la filière gaz. Il propose à l'équipe municipale une motion de soutien intitulée « Avenir de la filière gaz ».

➔ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres présents la motion.*

La séance est levée à 19h30.

Le maire

Gilles Cordival

Le secrétaire de séance

Sylvain Logerot